



Force Ouvrière Finances Seine-Maritime et Calvados

“Et vivre, c’est ne pas se résigner” (Albert Camus)

CHS-CT commun 76 - 14 du 3 juillet 2017 : Liminaire

Monsieur le Président,

Aujourd'hui, 3 juillet 2017 se tient, pour la première fois, un CHS-CT commun aux départements de la Seine-Maritime et du Calvados. **Les représentants FO FINANCES** ne peuvent que s'en satisfaire.

Lors de la création d'une Recette Interrégionale au Havre qui entraînait la fermeture des Recettes de Caen et Rouen, les Organisations Syndicales du 14 et du 76 ont démissionné devant le refus de l'Administration de tenir un CHS-CT commun. Et cela, dans le respect des lois en vigueur (décret de mai 1982) afin de permettre une étude complète du dossier.

Le regroupement de structures dans le cadre inter-régional devient, de toute évidence, un mode de fonctionnement généralisé sur tout le territoire et dans toutes les Administrations.

Ces réformes s'articulent autour du regroupement de missions transverses inter- ministérielles, mais aussi sur un plan géographique, d'où la volonté forte des Organisations syndicales de faire appliquer les textes prévoyant la tenue de CHS-CT communs !

Aujourd'hui, nous y sommes enfin parvenus !

Au départ de ces réformes, il nous avait été annoncé que cela aurait un impact très limité sur les personnels.

Or, la mobilité fonctionnelle et géographique devient, par principe, une obligation.

C'est une réalité contraignante qui s'impose à tous les agents, ce que F.O. n'a cessé de dénoncer à maintes reprises.

La réforme territoriale a essentiellement pour but de regrouper des missions sous forme de "pôles" à un "échelon toujours supérieur": (du local au départemental, du départemental au régional voire inter régional, du régional au national)

Cela est souvent permis par des applications informatiques "structurantes" qu'on ne peut critiquer en tant que telles, mais dont nous dénonçons l'usage qui en est fait.

La convocation de ce CHS-CT concernant un point "douane" en est l'illustration puisqu'il aborde le transfert de la mission DAFN (gestion des immatriculations de bateaux et perception des taxes annuelles de navigation) au bureau de Cherbourg pour toute la Normandie.

JE-NOUS-TOUS FO!

Ce transfert impacte les collègues des deux départements. Les dossiers actuellement à Rouen sont traités par 3 agents. La logique aurait été qu'à charge égale, personnel égal....Or, un emploi disparaît sur le trajet Rouen Cherbourg !!

Pire même, puisque après analyse des effectifs avant et après transfert du bureau fiscal de Cherbourg, le pôle fiscalité perd deux agents, le pôle DAFN en récupère 2....

En réalité, Cherbourg récupère de l'activité mais perd du personnel !

Pour **FO FINANCES**, ces restructurations n'ont pour seules visées que d'appliquer la politique dogmatique de réductions des déficits publics, par la suppression de fonctionnaires et la réduction des coûts sans qu'aucun bilan des réformes imposées ne soit jamais dressé. Cela se traduit chaque année d'avantage par des suppressions d'emplois pour le Ministère des Finances au titre de "l'exemplarité".

Le regroupement en pôles est le palliatif à ces suppressions d'effectifs et a pour conséquence un éloignement constant du service public de l'utilisateur et du citoyen.

Le pôle de Cherbourg en est la parfaite illustration !!

On ne peut que contester les propos du nouveau Ministre de l'action et des comptes publics en réponse à la situation "catastrophique" de la France d'après le rapport de la Cour des Comptes : "les textes financiers sont manifestement entachés d'insincérité".

Les Fonctionnaires vont donc encore payer la facture (gel du point d'indice, suppression d'effectifs et restructurations à venir...)

FO FINANCES rappelle cependant que le Président de la République était sur cette période Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique !

De qui se moque t'on !

En conséquence, les représentants FO FINANCES voteront contre la création de ce pôle interrégional DAFN à Cherbourg.

JE-NOUS-TOUS FO!